



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 21 SEANCE du 16-04-2024

Membres Présents.

-BOUZIR ALI

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**

RECTIFICATIF:

RESULTAT :



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

HOMOLOGATION DES RESULTATS :
SENIORS

Journée 12/04/2024			
Honneur (18^{ème} journée) senior			
EOB	PA	JSAM	PA
UCAM	00	OR	02

EXEMPT : USCAL / CAB / JSC / IRBE / ESS

JEUNES CATEGORIES :

Journée 12 ET 13 /04/2024				
GATEGORIES JEUNES (16^{ème} journée) GROUPE "A"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
USCAL	JSK	NJ	NJ	NJ
ASSIREM	AR	NJ	12-01	NJ
CR	URB	////////	NJ	NJ
DJ54	ME	////////	01-03	NJ

EXEMPT : EOB / CAB



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

Journée 12 et 13/04/2024				
GATEGORIES JEUNES (15^{ème} journée) GROUPE "B"				
RENCONTRES		U19	U17	U15
ESS	JSC	01-05	00-02	02-01
ASCA	USMB	04-02	02-04	NJ
FCT	USEA	NJ	02-02	05-02
IRBE	JSAM	NJ	01-01	NJ
UCAM	OR	RENVOYEE	NJ	NJ



➤ **TRAITEMENT DES AFFAIRES :**

➤ **SENIORS:**

➤ **AFFAIRE N° 43: Déprogrammation de la rencontre EOB-JSAM du 12.04.2024
EN SENIORS**

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'EL HACHIMIA ;
- **Attendu** que la partie n'a pas eu sa durée réglementaire, alors que le score était de (00) à (00);
- **Attendu** que de la lecture de la feuille de match, il ressort que l'arrêt de la rencontre à la 48^{ème} mn de jeu est consécutive à LA sortie de l'ambulance.
- *Attendu qu'en application de l'Article 21-78 du Règlement des championnats de foot Ball Amateur « seniors » édition 2019 et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence De l'ambulance , annula la rencontre.*

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- *Match perdu par pénalité à l'équipe senior CSA. **EOB** Pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. **JSAM**. Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00)*
- *Six Mille Dinars (6.000DA) au CSA. **EOB**.*



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

**AFFAIRE N° 43: Déprogrammation de la rencontre IRBE- AR du 12.04.2024
EN SENIORS**

- Attendu que Le club CSA A. RAOURAOUA à déposer une demande de désistement de championnat Honneur « SENIORS ».
- Attendu que Le club CSA A.RAOURAOUA à déposer la demande de désistement après 15eme journée de championnat honneur « seniors ».

Par ces motifs, la Commission décide :

PHASE RETOUR 18^{eme} journée

3^{EME} DEPROGRAMMATION

- Déprogrammation de la rencontre « Seniors » **IRBE / AR** du VENDREDI 12.04.2024.
- Match perdu par pénalité à l'équipe senior CSA **A.RAOURAOUA** Pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. **IRBE.**
- Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).

- 1^{ER} Forfait AR-CR du 15-03-2024 (Aff. n°36 /s)
- 2^{Eme} Forfait JSAM-AR du 22-03-2024 (Aff. n°41 /s)
- 3^{meF} Forfait IRBE-AR du 12-04-2024 (Aff. n°43/s)

En application de l'article 63 du règlement de championnat de football amateur paragraphe.1, 2 et 3

- ◆ Le CSA. A.RAOURAOUA est déclaré en forfait général.
- ◆ Retrait de la compétition de l'équipe senior A.RAOURAOUA.
- ◆ Les résultats de l'équipe de A.RAOURAOUA de la phase retour sont annulés.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 44: Déprogrammation de la rencontre USCAL – CR du 12.04.2024
EN SENIORS

- *Attendu que Le club CSA C. RAOURAOUA à déposer une demande de désistement de championnat Honneur « SENIORS ».*
- *Attendu que Le club CSA C.RAOURAOUA à déposer la demande de désistement après 17eme journée de championnat honneur « seniors ».*

Par ces motifs, la Commission décide :

PHASE RETOUR 18^{eme} journée

1^{ERE} DEPROGRAMMATION

- *Déprogrammation de la rencontre « Seniors » **USCAL / CR** du VENDREDI 12.04.2024.*
- *Match perdu par pénalité à l'équipe senior CSA **C.RAOURAOUA** Pour en attribuer le gain du match à l'équipe du CSA. **USCAL.***
- *Qui marque trois (03) points et un score de trois (03) buts à zéro (00).*



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

CATEGORIES JEUNES:

AFFAIRE N° 57 : Rencontre CR – URB du 12.04.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de BIR GHBALOU;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **URB** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 »du CSA : **CR**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai règlementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **CR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **CR** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **CR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 58 : Rencontre CR – URB du 12.04.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de BIR GHBALOU;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **URB** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 »du CSA : **CR**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai règlementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **CR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **CR** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **CR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 59: Rencontre USCAL – JSK du 12.04.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de KADIRIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **JSK** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 »du CSA : **USCAL**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USCAL**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USCAL** au profit de celle du club **JSK** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 60: Rencontre USCAL – JSK du 12.04.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de KADIRIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **JSK** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 »du CSA : **USCAL**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USCAL**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **USCAL** au profit de celle du club **JSK** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

AFFAIRE N° 61: Rencontre USCAL – JSK du 12.04.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de KADIRIA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **JSK** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 »du CSA : **USCAL**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USCAL**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **USCAL** au profit de celle du club **JSK** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 62: Rencontre ASSIREM – AR du 12.04.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'AIT LAZIZ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **ASSIREM** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19 »du CSA : **AR**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **AR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **AR** au profit de celle du club **ASSIREM** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **AR**.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 63: Rencontre ASSIREM – AR du 12.04.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'AIT LAZIZ;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **ASSIREM** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 »du CSA : **AR**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **AR**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **AR** au profit de celle du club **ASSIREM** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **AR**.

(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 64: Rencontre DJ54 – ME du 13.04.2024 « U15 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de DIRAH;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club :**DJ54** était présente sur le terrain avec un effectif à amoindrie « -11 joueurs » ;
- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant L'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **DJ54** , annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **DJ54** au profit de celle du club



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

ME sur le score de 3 buts à 0.

- **Amende de 15 00 DA (MILLECINQ CENT DA)** au club **DJ54**.
- **DEFALCATION D'un (01) point** à l'équipe U15 DE CLUB **DJ54**.

AFFAIRE N° 65: Rencontre FCT – USEA du 13.04.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de TAMLAHET;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **FCT** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19» du CSA : **USEA**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **USEA**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USEA** au profit de celle du club **FCT** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USEA**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 66: Rencontre IRBE – JSAM du 13.04.2024 « U19 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ADJIBA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U19 » du club : **JSAM** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U19» du CSA : **IRBE**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

règlementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **IRBE**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **IRBE** au profit de celle du club **JSAM** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **IRBE**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).**

AFFAIRE N° 67: Rencontre IRBE - JSAM du 13.04.2024 « U15»

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ADJIBA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, les équipes des deux clubs étaient présentes sur le terrain.
- Attendu qu'en application de l'article 14 et 68 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015**, l'arbitre a annulé la rencontre suite à l'absence du médecin.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club IRBE au profit de celle du club JSAM sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 5 000 DA** au club IRBE.

AFFAIRE N° 68: Rencontre UCAM – OR du 13.03.2024 « U17 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U17 » du club : **OR** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U17 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai règlementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **UCAM** au profit de celle du club **OR** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 69: Rencontre UCAM – OR du 13.03.2024 « U15 »

Après lecture de la feuille de match.

- Attendu que la rencontre était programmée au stade d'ATH MANSOUR;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **OR** était présente sur le terrain.
- Attendu que de la lecture de la feuille de match, il ressort que le non déroulement de la rencontre est motivé par l'absence de l'Equipe «U15 » du CSA : **UCAM**;
- Attendu qu'en application de l'Article 52 et 67 **du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015** et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant l'absence de l'Equipe du CSA : **UCAM**, annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **UCAM** au profit de celle du club **OR** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 70: Rencontre ASCA - USMB du 26.01.20234 « U15 »

- Après lecture de la feuille de match

- Attendu que la rencontre était programmée au stade de CHORFA;
- Attendu qu'à l'heure prévue de la rencontre, l'équipe « U15 » du club : **USMB** était présente sur le terrain avec un effectif à amoindrie « -11 joueurs » ;



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

- Attendu qu'en application de l'Article 49 et 67 *du Règlement des championnats de football des « catégories jeunes » édition 2015* et après attente du délai réglementaire d'un quart d'heure (1/4), l'Arbitre Principal constatant L'insuffisance de nombre de joueurs de l'Equipe du CSA : **USMB** , annula la rencontre.

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

- Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **USMB** au profit de celle du club **ASCA** sur le score de 3 buts à 0.
➤ Amende de **15 00 DA (MILLECINQ CENT DA)** au club **USMB**.
➤ DEFALCATION D'un (01) point à l'équipe U15 DE CLUB **USMB**.

DESIGNATIONS :

JOURNEE DU VENDREDI 26/04/2024
DIVISION HONNEUR 20^{ème} Journée

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<u>ADJIBA</u>	<u>ESS-OR</u>	<u>S</u>	<u>15H00</u>
<u>AIN BESSAM</u>	<u>CAB-JSAM</u>	<u>S</u>	<u>15H00</u>

JOURNEE DU SAMEDI 27/04/2024
DIVISION HONNEUR 20^{ème} Journée

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<u>ADJIBA</u>	<u>IRBE-EOB</u>	<u>S</u>	<u>14H30</u>

EXEMPT : UCAM / USCAL / JSC

JOURNEE DU MARDI 30/04/2024
DIVISION HONNEUR 21^{ème} Journée



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
<i>M'CHEDELLAH</i>	OR-IRBE	S	15H00
<i>ATH MANSOUR</i>	JSAM-JSC	S	15H00
<i>EL HACHIMIA</i>	EOB-USCAL	S	15H00

EXEMPT : UCAM / CAB / ESS

CHAMPIONNAT DES JEUNES

18^{ème} Journée GROUPE « A »

VENDREDI 26-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<i>EL HACHIMIA</i>	AR-ME	09H00	10H30	/////	

CHAMPIONNAT DES JEUNES

18^{ème} Journée GROUPE « A »

SAMEDI 27-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<i>AIT LAZIZ</i>	ASSIREM-URB	09H00	10H30	/////	
<i>EL HACHIMIA</i>	EOB-USCAL	09H00	10H30	12H30	
<i>BIR GHBALOU</i>	CR-JSK	09H00	10H30	12H30	

EXEMPT : DJ54 / CAB



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة- الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58

CHAMPIONNAT DES JEUNES
17^{ème} Journée GROUPE « B »
VENDREDI 26-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL ADJIBA	USEA-OR	09H00	10H30	14H30	

CHAMPIONNAT DES JEUNES
17^{ème} Journée GROUPE « B »
SAMEDI 27-04-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
EL ADJIBA	IRBE-ESS	09H00	10H30	12H30	
ATH MANSOUR	UCAM-USMB	09H00	10H30	12H30	
TAMELLAHT	FCT-JSAM	09H00	10H30	12H30	
CHORFA	JSC-ASCA	09H00	10H30	12H30	